

LES TRANSVERSALES DE LYON 2

L'objet de cette rencontre annuelle est d'exposer, analyser et comparer les jurisprudences européennes et internes relatives aux droits et libertés et les techniques de protection qu'elles mettent en oeuvre, afin d'éprouver le dialogue des juges et l'idée d'équivalence des protections.

Un pont entre les Universités de Lyon, Sciences Po Lyon et l'Université de Saint-Etienne, le droit public et le droit privé, mais aussi les droits européens et internes.

Ce colloque est éligible à la formation continue des avocats. Tarif : 80 € (chèque à établir à l'ordre de l'agent comptable de l'Université Lyon 2)

Grand Amphithéâtre
Faculté de droit et science politique
Université Lumière Lyon 2
4 bis, rue de l'Université - 69007 Lyon Tramway T1, arrêt « Rue de l'Université »



Entrée libre pour les étudiants et les enseignants-chercheurs
Inscription obligatoire
Contact : nathalie.rivier@univ-lyon2.fr

UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2 **FACULTÉ DE DROIT JULIE - VICTOIRE DAUBIÉ** **INSTITUT DES SCIENCES DE L'HOMME ih** **DCT** droitscontratsterritoires

UNIVERSITÉ LYON 2

LES TRANSVERSALES

La garantie des libertés :
quelles techniques
de contrôle par le juge ?



COLLOQUE
7 décembre 2018

Comité scientifique :
V. Goesel-Le Bihan et J. Heymann - Équipe Droits, Contrats et Territoires

PRÉSENTATION DES TRANSVERSALES 2018

La garantie des droits et libertés : quelles techniques de contrôle par le juge ?
Colloque du 7 décembre 2018

Les techniques de contrôle du respect des droits et libertés utilisées par les juridictions internes et européennes se rejoignent : en dépit des différences qui subsistent entre elles, elles dessinent un canevas général qui combine contrôle de l'objectif poursuivi et de la proportionnalité des restrictions apportées aux droits et libertés et contrôle de la suffisance des garanties qui permettent d'assurer l'effectivité de leur protection.

Quels en sont les modèles ? Quelles sont leurs caractéristiques, juridiction par juridiction ? Quels sont les enjeux - théoriques, politiques et juridictionnels - de leur mise en oeuvre et de leur développement ? Telles sont les différentes questions auxquelles les intervenants s'efforceront de répondre.

INTRODUCTION

8h45 Allocutions de la Vice-Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 chargée de la recherche **I. VON BUELTZINGSLOEWEN**, du Doyen de la Faculté de droit Julie-Victoire Daubié **G. PROTIÈRE** et de **V. GOESEL-LE BIHAN**, Professeure de droit public à l'Université Lumière Lyon 2, Responsable de l'axe « Droits fondamentaux » de l'Equipe Droits Contrats Territoires

MATINÉE Présidence : **M. Pinault**, Conseiller d'Etat, membre du Conseil constitutionnel

Les modèles

9h00 Le droit administratif français
F. MELLERAY, Professeur des Universités à Sciences Po Paris

9h15 Le droit civil français
D. FENOUILLET, Professeure de droit privé à l'Université Panthéon - Assas Paris II

9h30 Le droit allemand
C. GREWE, Professeure émérite de droit public - Université de Strasbourg, ancien juge à la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine

9h45 Le droit américain
I. FASSASSI, Professeur de droit public à l'Université de Picardie Jules Verne

10h00 Pause

Les techniques

10h15 Le contrôle du but poursuivi / du détournement de pouvoir

- Par la Cour constitutionnelle allemande (7, 5 mn)
T. HOCHMANN, Professeur de droit public à l'Université de Reims Champagne-Ardenne
- Par la Cour EDH (7, 5 mn)
F. SUDRE, Professeur émérite de droit public - Université de Montpellier
- Par la CJUE (7, 5 mn)
H. SURREL, Professeure de droit public à Sciences Po Lyon
- Par le Conseil constitutionnel (7, 5 mn)
V. GOESEL-LE BIHAN, Professeure de droit public à l'Université Lumière Lyon 2
- Par le Conseil d'Etat (7, 5 mn)
C. ROUX, Professeur de droit public à l'Université Lumière Lyon 2
- Par la Cour de cassation (7, 5 mn)
A. BÉNABENT, avocat aux Conseils

11h00 L'atteinte à la substance du droit et le contrôle de proportionnalité : mêmes intervenants (10 minutes chacun)

12h00 Débat

APRÈS-MIDI Présidence : **G. Canivet**, Premier Président honoraire de la Cour de cassation, Membre honoraire du Conseil constitutionnel

14h00 Les obligations positives : mêmes intervenants (10 minutes chacun)

Les enjeux

15h00 Techniques de contrôle et démocratie
J. ARLETTAZ, Professeure de droit public à l'Université de Montpellier

15h20 Techniques de contrôle et répartition des compétences entre les ordres de juridictions : le cas des atteintes à la liberté individuelle et des atteintes à la liberté personnelle
Dialogue entre **R. FRAISSE**, conseiller d'Etat, Président de la CAA d'appel de Lyon et **R. VANHASBROUCK**, Premier Président de la Cour d'appel de Lyon animé par **L. PERDRIX**, Professeur de droit privé à l'Université Lumière Lyon 2

15h50 Techniques de contrôle et frontières : aspects de Droit international privé
J. HEYMANN, Professeur de droit privé à l'Université Lumière Lyon 2

16h10 Pause

16h20 Techniques de contrôle et droits fondamentaux (I)
E. PICARD, Professeur émérite de droit public, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

16h40 Techniques de contrôle et droits fondamentaux (II)
J.P. MARGUÉNAUD, Professeur de droit privé à l'Université de Limoges

17h00 Débat

17h30 Rapport final
J.S. BERGÉ, Professeur de droit privé à Nice-Universités, membre de l'Institut universitaire de France